

ORIENTATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES SUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

Zoom sur la REP PMCB

Atelier technique

BP Métiers plâtre et isolation



Sommaire

1. Préambule
2. De l'Iphone aux matériaux de construction : la REP PMCB
3. Les éco-organismes
4. La REP PCMB : un moyen de faire des économies !
5. Conclusion : que faut-il retenir ?



Préambule

Préambule



Ce cours va vous apprendre à économiser, voire gagner de l'argent.

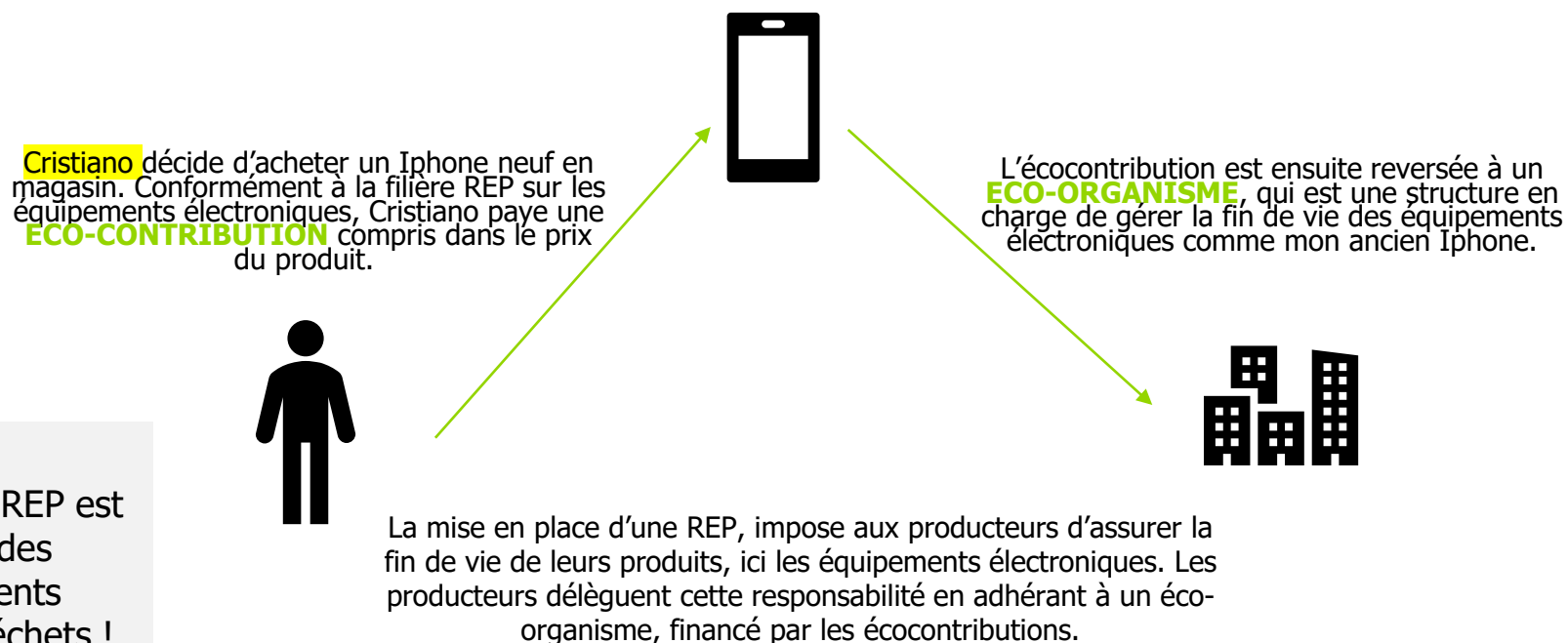


Préambule

La Responsabilité Elargie aux Producteurs (REP) : quésako ?

Le saviez-vous : nous avons **TOUS** déjà été concernés par une filière REP !

L'exemple de la REP sur les équipements électroniques :



L'objectif d'une filière REP est de **VALORISER** des produits/équipements considérés comme déchets !

De l'Iphone aux matériaux de construction : la REP Bâtiment (PMCB)

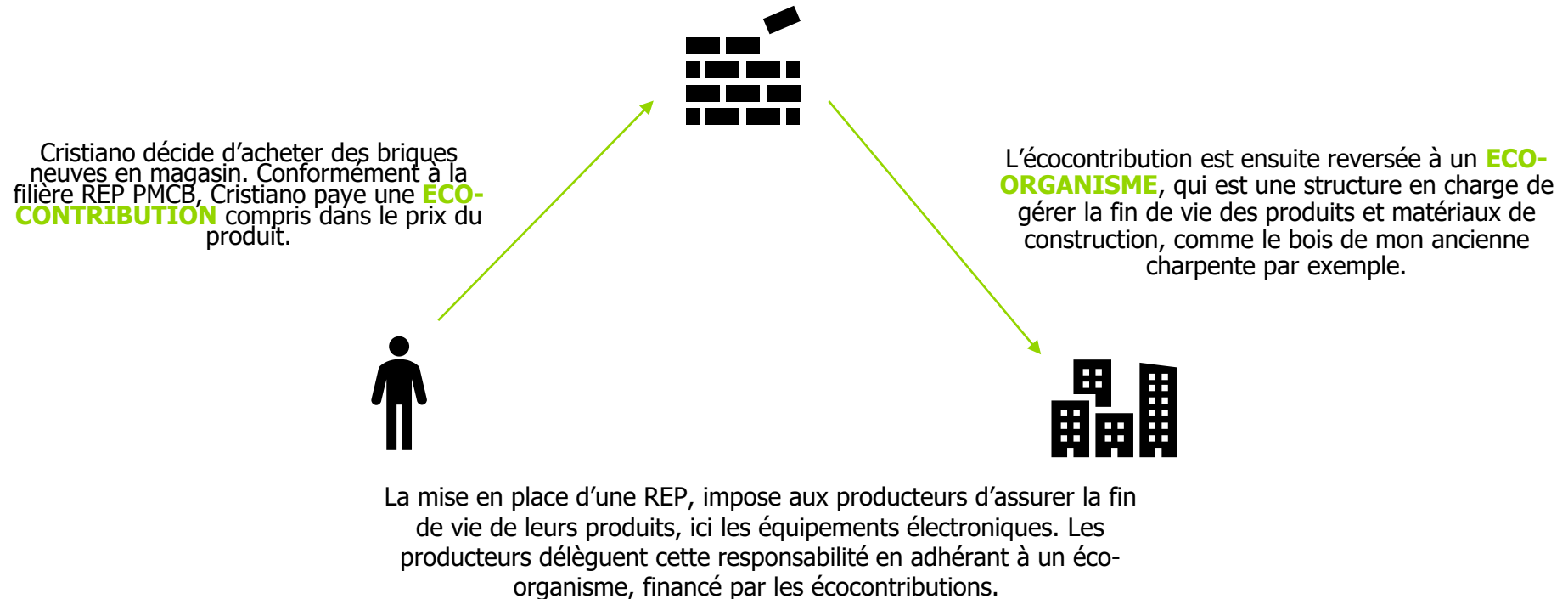
De l'Iphone aux matériaux de construction : la REP Bâtiment (PMCB)

Fonctionnement de la REP Bâtiment

REP : **R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur

PMCB : **P**roduits et **M**atériaux de **C**onstruction du **B**âtiment

Le fonctionnement est le **MÊME** que pour l'exemple de l'Iphone !



De l'Iphone aux matériaux de construction : la REP Bâtiment (PMCB)

Contexte : pourquoi mettre en place une filière REP dans le secteur du bâtiment ?

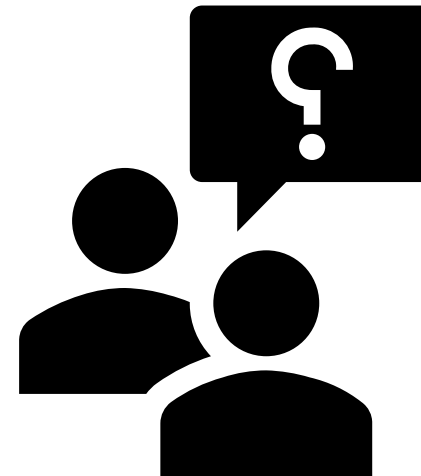
« *Qui veut gagner un parpaing ?* » **Petit quizz :**

1) Le secteur du bâtiment représente environ :

- a) 25 Mt de déchets/an
- b) 46 Mt de déchets/an
- c) 158 Mt de déchets/an
- d) 213 Mt de déchets/an

2) Quel est le taux de valorisation des déchets non dangereux non inertes du bâtiment :

- a) 12 %
- b) 25 %
- c) 65 %
- d) 75 %



Les éco-organismes

Les éco-organismes

Définition & rôle

Eco-organisme : structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la REP transfèrent leurs obligations de collecte en moyennant le paiement d'une contribution financière.

Cette contribution financière est en fait payée par le consommateur par le biais de **l'écocontribution**.

Le rôle des éco-organismes est donc de reprendre **SANS FRAIS**, les anciens produits/équipements d'un secteur concerné par une filière REP.

Il existe **4 éco-organismes** dans le cadre de la filière REP PMCB :



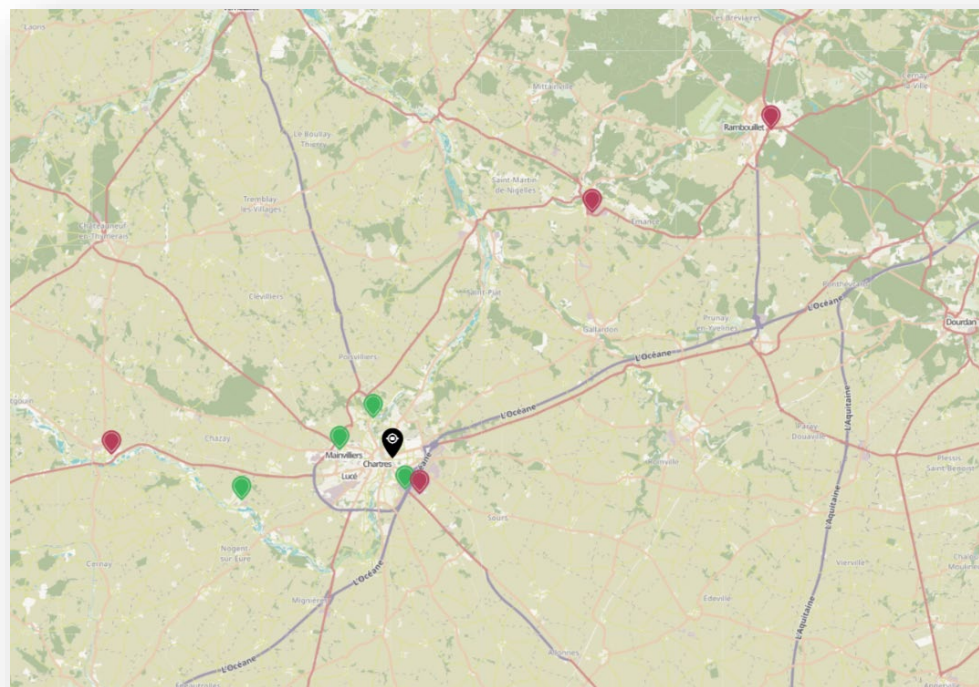
Chaque producteur doit adhérer à un éco-organisme !

Les éco-organismes

Où les trouver ?

OBJECTIF des éco-organismes : distance entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise des déchets : 10 km sauf si densité habitants et activités faibles, alors 20 km.

Pour se faire les éco-organismes s'associent avec des points de collecte déjà en place (ex : déchetterie)



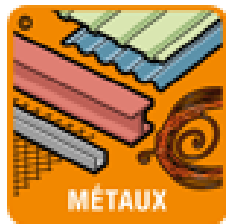
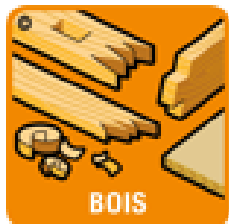
Le maillage actuel autour de Chartres, on est loin du compte !

Les éco-organismes

Dans quelles conditions reprennent-ils les anciens produits et équipements ?

Pour qu'un éco-organisme accepte de reprendre **SANS FRAIS**, certains déchets émis lors d'un chantier de construction/déconstruction/réhabilitation.

Pour se faire, l'entreprise de travaux doit mettre en place un tri de ses déchets qui respectent une organisation en **7 flux** !



Une notion à retenir, vous y
serez rapidement confrontés !

La REP PCMB : un moyen de faire des économies !

La REP PCMB : un moyen de gagner de l'argent

L'impact pour l'entreprise de travaux

- 1) L'entreprise de travaux aura des coûts supplémentaires lors de l'achat de produits et matériaux de construction, du fait de l'écocontribution.
- 2) L'entreprise de travaux pourra se faire reprendre **SANS FRAIS**, par un éco-organisme, les produits et matériaux de construction concernés par la REP PCMB. Pour se faire l'entreprise de travaux doit trier selon ses déchets en respectant le **TRI 7 FLUX**.

Conséquence : la REP PCMB incite les entreprises de travaux à mieux trier leurs déchets sur chantier afin de ne pas être pénalisées par les coûts nouveaux imposés par l'écocontribution. La REP PCMB permet aux entreprises de moins payer le traitement des déchets sur chantiers.

Bien tirer ses déchets sur chantier (selon tri 7 flux) = un moyen de faire des économies pour une entreprise de travaux (reprise sans frais de certains déchets) !!

Plus un chantier émet des déchets (ex : déconstruction), plus les économies sont potentiellement importantes !!

Conclusion : que faut-il retenir ?

Conclusion : que faut-il retenir ?

MEMO :

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

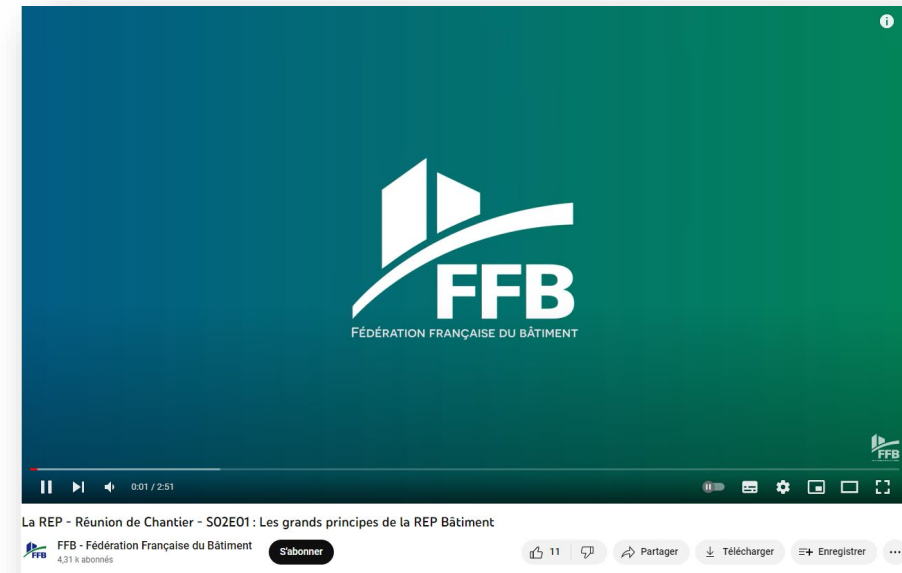
PMCB : Produits, matériaux de Construction du Bâtiment

Intérêt de la REP :

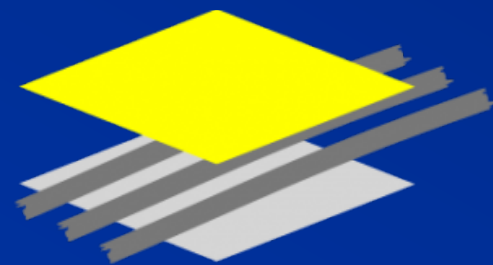
- **VALORISER** les déchets du secteur du bâtiment
- Réduire les **DEPOTS SAUVAGES**

Intérêts pour les **ENTREPRISES DE TRAVAUX** :

- Compenser les coûts supplémentaires de l'écocontribution grâce à la reprise sans frais des déchets !
- Réaliser de potentielles économies grâce à la reprise sans frais des déchets !



Vidéo de synthèse !



CCCA-BTP

www.agyre.com